

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19 h, au centre de loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le conseil devra statuer sur deux demandes de dérogation mineure. Les demandes seront aussi soumises au CCU pour recommandations :

**PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

---

INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE EN COUR AVANT  
LOT # 3 476 715  
536, RUE PRINCIPALE OUEST  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
GOR 1E0

**LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION D'UNE THERMOPOMPE:**

- ARTICLE 3.1.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : LES THERMOPOMPE SONT PERMISES DANS LES COURS ARRIÈRES ET LATÉRALES.

**SECONDE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

---

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR ARRIÈRE  
LOT # 3 476 679  
438, BOUL. BLAIS OUEST  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
GOR 1E0

**LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANT:**

- ARTICLE 5.5.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : DANS LE CAS OÙ UN GARAGE EST INTÉGRÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, IL EST INTERDIT D'IMPLANTER UN AUTRE GARAGE SUR LE TERRAIN.

LES PROJETS SONT ÉGALEMENT SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 2<sup>ième</sup> jour de mai deux mille dix-neuf.**



2019/05/02

Martin Turgeon

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil en tre quinze heures et seize heures de l'après-midi, le quatorzième jour de janvier 2019.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour de février deux mille dix-neuf.**

Signé .....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

